

# FCP MAGHREBIA PRUDENCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2021 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **4 640 290,247 DT** et une valeur liquidative égale à **1<sup>D</sup>,953** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » arrêtée au 31 Décembre 2021, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Paragraphes d'observations

- Nous attirons l'attention sur la note des états financiers 5.2, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds depuis le 01/01/2019 pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées tel que demandé par le CMF à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- Nous estimons utile d'attirer votre attention que les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 20,04% de l'actif total au 31 décembre 2021, ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

#### Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers**

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA PRUDENCE ».

### **Responsabilités de l'auditeur**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion

modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

**Tunis, le 17 mars 2022**

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet MS Louzir - Membre de DTTL

Mohamed LOUZIR

**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2021**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	Solde arrêté au	
		31-déc.-2021	31-déc.-2020
<b>ACTIF</b>			
<b>AC1- Portefeuille titres</b>		<b>3 708 414,638</b>	<b>3 524 778,017</b>
a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	151 205,432	192 270,562
b Obligations et valeurs assimilées	2	3 557 209,206	3 332 507,455
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>931 422,948</b>	<b>885 838,810</b>
a Placements monétaires	3	451 031,250	254 209,436
b Disponibilités	4	480 391,698	631 629,374
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	5	<b>7 910,876</b>	<b>7 374,597</b>
Créances d'exploitation		7 910,876	7 374,597
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>4 647 748,462</b>	<b>4 417 991,424</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA1- OPERATEURS CREDITEURS</b>		<b>6 331,352</b>	<b>5 683,297</b>
Opérateurs créditeurs	6	6 331,352	5 683,297
<b>PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS</b>		<b>1 126,863</b>	<b>1 171,063</b>
Autres créditeurs divers	7	1 126,863	1 171,063
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>7 458,215</b>	<b>6 854,360</b>
<b>CP1 Capital</b>		<b>4 403 223,366</b>	<b>4 188 021,330</b>
CP1- a Capital	8	4 403 223,366	4 188 021,330
<b>CP2- Somme distribuables</b>	9	<b>237 066,881</b>	<b>223 115,734</b>
CP2-a Résultat distribuable de l'exercice		242 675,077	219 305,712
CP2-b Régul. Résultat distribuable de l'exercice		-5 608,196	3 810,022
<b>TOTAL ACTIF NET</b>		<b>4 640 290,247</b>	<b>4 411 137,064</b>
<b>Total ACTIF NET ET PASSIF</b>		<b>4 647 748,462</b>	<b>4 417 991,424</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du : 01/01/2021 au 31/12/2021**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	Notes	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
a Dividendes		12 341,219	0,000
b Revenus des obligations et valeurs assimilées		219 909,436	204 479,831
<b>PR 1-Revenus du portefeuille titres</b>	<b>10</b>	<b>232 250,655</b>	<b>204 479,831</b>
<b>PR 2-Revenus des Placements monétaires</b>	<b>11</b>	<b>59 454,176</b>	<b>59 605,268</b>
<b>Total des Revenus de placements</b>		<b>291 704,831</b>	<b>264 085,099</b>
<b>CH1 Charges de gestion des placements</b>	<b>12</b>	<b>-44 168,948</b>	<b>-40 311,505</b>
<b>Revenu Net des placements</b>		<b>247 535,883</b>	<b>223 773,594</b>
CH2-a Autres charges d'exploitation	13	-4 860,806	-4 467,882
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>242 675,077</b>	<b>219 305,712</b>
PR4-a Régularisation du résultat d'exploitation		-5 608,196	3 810,022
<b>Sommes Distribuables de l'exercice</b>		<b>237 066,881</b>	<b>223 115,734</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 608,196	-3 810,022
Variation des +/- values potentielles sur titres		15 786,038	14 595,472
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		426,902	7 101,297
<b>Résultat Net de l'exercice</b>		<b>258 888,017</b>	<b>241 002,481</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du : 01/01/2021 au 31/12/2021**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	DU 01/01/2021 AU 31/12/2021	DU 01/01/2020 AU 31/12/2020
<b>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>258 888,017</b>	<b>241 002,481</b>
a Résultat d'exploitation	242 675,077	219 305,712
b Variation des +/- values potentielles sur titres	15 786,038	14 595,472
c Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	426,902	7 101,297
d Frais de négociation de titres	0,000	0,000
<b>AN 2-Distribution de dividendes</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>AN 3-Transactions sur le capital</b>	<b>-29 734,834</b>	<b>482 708,184</b>
<b>a Souscriptions</b>	<b>269 537,910</b>	<b>515 871,776</b>
Capital	140 923,810	292 756,032
Régularisation des sommes non distribuables	45 796,597	90 770,458
Régularisation des sommes distribuables	82 817,503	132 345,286
<b>b Rachats</b>	<b>-299 377,866</b>	<b>-33 163,592</b>
Capital	-154 109,748	-18 332,706
Régularisation des sommes non distribuables	-49 872,389	-5 725,552
Régularisation des sommes distribuables	-95 395,729	-9 105,334
Droits de sortie	105,122	0,000
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>229 153,183</b>	<b>723 710,665</b>
<b>AN 4-Actif net</b>		
A - en début d'exercice	4 411 137,064	3 687 426,399
B - en fin d'exercice	4 640 290,247	4 411 137,064
<b>AN 5-Nombre de parts</b>		
A - en début d'exercice	2 389 025,664	2 114 602,338
B - en fin d'exercice	2 375 839,726	2 389 025,664
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1,953</b>	<b>1,846</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>5,80%</b>	<b>5,85%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**31 DECEMBRE 2021**

**I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA PRUDENCE :**

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 9 Mars 2005, sous le N° 07-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA PRUDENCE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1143848/S/N/N/000.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances MAGHREBIA.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB. Sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. À la suite de la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009, l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

En date du 25 mars 2021, le « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour le changement du dépositaire du fonds désignant l'ARAB TUNISIAN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES et aussi l'agrément pour l'ajout de « Assurances MAGHREBIA Vie » en tant que nouveau distributeur des parts de « FCP MAGHREBIA PRUDENCE ».

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- Le bilan,
- L'état des résultats,
- L'état de variation de l'actif net,
- Les notes aux états financiers.

**2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :**

La comptabilité du FCP MAGHREBIA PRUDENCE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec ce logiciel, les mouvements de souscription ou de rachat de capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;

- Balance générale ;
- Etats financiers.

### **3. EXERCICE SOCIAL :**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

### **4. UNITE MONETAIRE :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont libellés en Dinar Tunisien.

### **5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.
- Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

#### **5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient 3 lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1<sup>er</sup> Janvier 2018 ainsi que la ligne BTA Juillet 2032. Elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1er Janvier 2019.



### **5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS**

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres OPCVM obligataires, correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.
- Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **5.4. CESSION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **5.5. Traitement des opérations de pensions livrées**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

## II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Action SICAV	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de L'Actif Net
TUNISO EMIRATIE SICAV	1 412	149 784,056	151 205,432	3,26%
<b>Total</b>	<b>1 412</b>	<b>149 784,056</b>	<b>151 205,432</b>	<b>3,26%</b>

### 2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Emprunts des sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de L'Actif Net
AMEN BANK SUBORDONNÉ 2016-1	1 500	60 000,000	60 404,384	1,30%
ATL SUBORDONNE 2017	1 000	60 000,000	60 799,956	1,31%
ATL 2015-2	400	16 000,000	16 842,521	0,36%
ATL 2017-1	750	45 000,000	47 246,400	1,02%
ATL 2019-1	1 300	78 000,000	78 515,612	1,69%
ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	800	32 000,000	33 150,246	0,71%
ATTIJARI LEASING 2016-2	600	36 000,000	37 882,968	0,82%
BH SUBORDONNÉ 2016-1	500	20 000,000	20 789,041	0,45%
BNA SUBORDONNE 2018-1	400	32 000,000	32 858,477	0,71%
BTE 2011	1 700	93 500,000	97 675,479	2,10%
BTE 2016	1 400	84 000,000	88 739,994	1,91%
CIL 2017-1	500	10 000,000	10 313,162	0,22%
CIL 2018-1	900	54 000,000	58 378,468	1,26%
CIL 2020-1	1 000	70 000,000	70 434,959	1,52%
EMPRUNT SUBORDONNÉ HL 2015-1	350	7 000,000	7 044,960	0,15%
HL 2015-1	1 000	20 000,000	20 846,510	0,45%
HL 2015-2	300	12 000,000	12 576,039	0,27%
HL 2016-2	500	20 000,000	20 116,998	0,43%
HL 2017-3	300	24 000,000	25 475,507	0,55%
HL 2018-02	600	60 000,000	64 688,219	1,39%
TUNISIE LEASING SUBORDONNE 2018	600	60 000,000	65 048,548	1,40%
TLF 2020-1	800	64 000,000	67 547,248	1,46%
TUNISIE LEASING & FACTORING 2019-1	450	45 000,000	47 157,929	1,02%
TUNISIE LEASING 2015-1	400	8 000,000	8 317,958	0,18%
TUNISIE LEASING 2015-2	450	18 000,000	18 926,433	0,41%
TUNISIE LEASING 2018-1	1 250	100 000,000	104 295,452	2,25%
UIB SUBORDONNÉ 2015	1 000	20 000,000	20 647,671	0,44%
UIB SUBORDONNÉ 2016	750	45 000,000	47 663,014	1,03%
UIB 2009-1	1 000	40 535,348	41 065,723	0,88%
UIB 2011-1	400	20 000,000	20 353,490	0,44%
<b>SOUS TOTAL 1</b>		<b>1 254 035,348</b>	<b>1 305 803,366</b>	<b>28,14%</b>

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de L'Actif Net
BTA 5.6% AOÛT 2022	140	135 820,000	142 232,027	3,07%
BTA 6.3% OCTOBRE 2026	100	96 700,000	99 588,425	2,15%
BTA 6.6% MARS 2027	100	94 000,000	100 665,339	2,17%
BTA 6.7% Avril 2028	80	72 880,000	79 175,672	1,71%
BTA 7.2% FÉVRIER 2027	180	156 780,000	175 483,775	3,78%
BTA 7.2% MAI 2027	157	142 028,745	149 962,958	3,23%
BTA 7.4% FÉVRIER 2030	450	381 225,000	422 429,117	9,10%
BTA 7.5% Décembre 2028	100	90 200,000	91 114,329	1,96%
BTA 7.5% JUILLET 2032	480	400 246,833	428 666,499	9,24%
BTA 8% MARS 2033	400	357 050,000	377 998,685	8,15%
BTA 8% NOVEMBRE 2030	200	182 200,000	184 089,014	3,97%
<b>SOUS TOTAL 2</b>		<b>2 109 130,578</b>	<b>2 251 405,840</b>	<b>48,52%</b>
<b>TOTAL 1+2</b>		<b>3 363 165,926</b>	<b>3 557 209,206</b>	<b>76,66%</b>

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2021 à 3 512 949,982 DT contre 3 357 818,878 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 155 131,104 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Acquisition	Coût d'Acquisition
Titres OPCVM	12 287,702
Emprunts des sociétés	0,000
Emprunts d'Etat	629 450,000
<b>TOTAL</b>	<b>641 737,702</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

Sortie	Coût d'Acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou moins-values réalisées
Titres OPCVM	53 039,680	53 533,500	-	493,820
Emprunts des sociétés	433 566,918	-	433 500,000	-66,918
Emprunts d'Etat	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>486 606,598</b>	<b>53 533,500</b>	<b>433 500,000</b>	<b>426,902</b>

### 3. PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 451 031,250 DT soit 9,72% de l'actif net et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Echéance	Taux	Nombre de jours	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2021	% de L'Actif net
PL 8.25% ATB (*)	03/01/2022	8,25	12	450 000,000	451 031,250	9,72%
<b>Total</b>		-	-	<b>450 000,000</b>	<b>451 031,250</b>	<b>9,72%</b>

(\*) Créances sur opérations de prise en pension livrée portant sur 405 titres BTA 6% Janvier 2024.

#### 4. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banque s'élèvent au 31/12/2021 à 480 391,698 DT soit 10,35 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires totalisant 6 890,054 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 7 458,215 DT, le taux d'emploi en disponibilités est ramené à 10,34% de l'actif net.

#### 5. CREANCES D'EXPLOTATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 7 910,876 DT, contre 7 374,597 DT au 31/12/2020 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires pour un montant de 6 890,054 DT et aux retenues à la source sur les BTA pour un montant 1 020,822 DT.

#### 6. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 6 331,352 contre à 5 683,297 DT au 31/12/2020 et se détaille ainsi:

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Gestionnaire	3 441,007	3 070,500
Dépositaire	2 890,345	2 612,797
<b>Total</b>	<b>6 331,352</b>	<b>5 683,297</b>

#### 7. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 1 126,863 DT contre 1 171,063 DT au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Conseil du marché financier (CMF)	483,226	432,373
Publication	200,000	200,000
Impôts et taxes	443,637	538,690
<b>Total</b>	<b>1 126,863</b>	<b>1 171,063</b>

#### 8. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2021 se détaillent ainsi :

##### Capital Au 31/12/2020

Montant	4 188 021,330
Nombre des parts	2 389 025,664
Nombre des porteurs de parts	4

##### Souscriptions Réalisées

Montant	140 923,810
Nombre des parts	140 923,810
Nombre des porteurs de parts entrants	-

##### Rachats Réalisés

Montant	154 109,748
Nombre des parts	154 109,748
Nombre des porteurs de parts sortants	1

##### Capital Au 31/12/2021

Montant (2)	4 174 835,392
Nombre des parts (1)	2 375 839,726
Nombre des porteurs de parts	3

- (1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.
- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit 4 403 223,366 DT détaillé comme suit :

<b>(2)</b>	4 174 835,392
Résultat 2020 capitalisé	223 115,734
Régularisation du résultat 2020 capitalisé	- 6 970,030
Variation des différences d'estimation	15 786,038
Plus ou moins-value réalisée sur cession des titres	426,902
Régularisation des sommes non distribuables	-4 075,792
Droit de sortie	105,122
<b>Capital au 31/12/2021</b>	<b>4 403 223,366</b>

## 9. SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31 Décembre 2021 un montant de 237 066,881 DT contre 223 115,734 DT au 31 Décembre 2020 ; il se détaille ainsi :

Désignation	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat Distribuable de l'exercice	242 675,077	219 305,712
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	- 5 608,196	3 810,022
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,000	0,000
<b>Sommes Distribuables de l'exercice</b>	<b>237 066,881</b>	<b>223 115,734</b>

## 10. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2021 un montant de 232 250,655 DT contre 204 479,831 DT au 31/12/2020, ils se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Dividendes	12 341,219	0,000
Revenus Des Obligations des sociétés	117 614,322	125 320,749
Revenus Des Emprunts d'Etat	102 295,115	79 159,082
<b>Total</b>	<b>232 250,655</b>	<b>204 479,831</b>

## 11. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 59 454,176 DT contre 59 605,268 DT au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

Désignation	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus sur les avoirs bancaires	32 414,868	22 448,372
Revenus des Billets de Trésorerie	0,000	0,000
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000	3 455,441
Revenus des Placements à Termes	0,000	30 510,066
Revenus des Placements Pension livrée	27 039,308	3 191,389
<b>Total</b>	<b>59 454,176</b>	<b>59 605,268</b>

## 12. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2021 à 44 168,948 DT, contre 40 311,505 DT au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/01/2021 au 31/12/2021</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</b>
Rémunération du gestionnaire	32 992,837	30 099,751
Rémunération du dépositaire	11 176,111	10 211,754
<b>Total</b>	<b>44 168,948</b>	<b>40 311,505</b>

## 13. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 4 860,806 DT, contre 4 467,882 DT au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Période du 01/01/2021 au 31/12/2021</b>	<b>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</b>
Redevance CMF	4 633,294	4 238,520
Publicité et Publication	200,000	200,000
Commissions bancaires	19,712	21,562
Impôts et taxes	7,800	7,800
<b>Total</b>	<b>4 860,806</b>	<b>4 467,882</b>

### III. AUTRES INFORMATIONS :

#### 1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS :

Données par part	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus des placements	0,123	0,111	0,108	0,091	0,083
Charge de gestion des placements	- 0,019	- 0,017	- 0,016	- 0,015	- 0,015
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,104</b>	<b>0,094</b>	<b>0,092</b>	<b>0,076</b>	<b>0,068</b>
Autres charges d'exploitation	- 0,002	- 0,002	- 0,002	- 0,002	- 0,002
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,102</b>	<b>0,092</b>	<b>0,090</b>	<b>0,074</b>	<b>0,066</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	- 0,002	0,002	0,001	0,001	-0,001
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>0,100</b>	<b>0,093</b>	<b>0,089</b>	<b>0,075</b>	<b>0,065</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,007	0,006	0,011	0,001	0,001
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,000	0,003	0,002	0,000	0,00
Frais de négociation des titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,007</b>	<b>0,009</b>	<b>0,009</b>	<b>0,001</b>	<b>0,001</b>
<b>Résultat Net de l'exercice</b>	<b>0,109</b>	<b>0,101</b>	<b>0,099</b>	<b>0,075</b>	<b>0,067</b>
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,007</b>	<b>0,009</b>	<b>0,009</b>	<b>0,001</b>	<b>0,001</b>
<b>Régularisation du résultat non distribuable</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,001</b>	<b>0,000</b>	<b>-0,001</b>
<b>Sommes non distribuables</b>	<b>0,007</b>	<b>0,009</b>	<b>0,010</b>	<b>0,001</b>	<b>0,000</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>1,953</b>	<b>1,846</b>	<b>1,744</b>	<b>1,645</b>	<b>1,569</b>

Ratios de gestion des placements	2021	2020	2019	2018	2017
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,95%	0,96%	0,96%	0,96%	0,95%
Autres charges d'exploitation/ actif net moyen	0,10%	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	5,22%	5,21%	5,31%	4,66%	4,21%
<b>Actif net moyen</b>	<b>4 649 362,947</b>	<b>4 209 320,610</b>	<b>3 613 908,407</b>	<b>3 416 563,612</b>	<b>3 335 844,377</b>

#### 2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :

##### 2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE moyennant une commission de gestion de 0,6% HT calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

L'UNION FINANCIERE prend en charge depuis 2011 les honoraires du commissaire aux comptes du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

## **2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE**

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA PRUDENCE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Une Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.